



COMMUNE
DE
DRINCHAM

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

10 avril 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, Maire.

Voici les principales décisions :

- Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité. Il s'équilibre à 225 791 € en fonctionnement et 71 449 € en investissement.
- Le taux des trois taxes locales reste inchangé. Le produit attendu est de 39 420 €. En matière de dotations de l'Etat, on constate une baisse de 12,10 %.
- Deux projets d'investissement sont inscrits au budget : la restauration de l'installation campanaire (cloches de l'église) et la réfection du bloc sanitaire de la salle polyvalente. L'enveloppe globale est de 49 600 €. Un crédit de 12 749 € est consacré à l'acquisition de matériel.
- Le conseil a procédé au recensement des travaux à effectuer sur le patrimoine communal. La réfection du garage et préau de l'école ainsi que de réhabilitation de la toiture de l'ancienne mairie et chaufferie sont à inscrire en priorité.
Il conviendra de créer une nouvelle allée en vue de l'implantation de nouvelles tombes au cimetière. Des cailloux sont à prévoir pour l'entretien courant de cet espace.
- Luc Waymel (titulaire) et Régis Outtier (suppléant) ont été élus à l'unanimité délégués du conseil municipal pour siéger au Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères.
- Les indemnités du maire et des adjoints seront calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} janvier 2017 selon les mêmes pourcentages déjà en vigueur, à savoir 12%, 6,6% et 2%.
- Une réunion publique organisée en vue de l'écriture du futur Schéma de Cohérence Territoriale aura lieu à Drincham, le 16 mai 2017.
- Une information sera diffusée auprès de la population pour éviter le stationnement sur les trottoirs. Il en va de la sécurité des piétons et des automobilistes dont la visibilité n'est plus assurée à proximité des carrefours.